

ABONNEMENTS
S'adresser à M. Ch. CLAESEN, éditeur
Rue du Jardin Botanique, 26
LIÈGE

L'ÉMULATION

ANNONCES & RÉCLAMES
A FORFAIT
S'adresser à M. Ch. CLAESEN, éditeur
Rue du Jardin Botanique, 26
LIÈGE

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139
Bruxelles

DIRECTION — RÉDACTION
Rue des Quatre-Bras, 5
Bruxelles

— DÉPOSÉ — BUREAUX : BOULEVARD DU HAINAUT, 139, BRUXELLES — DÉPOSÉ —

— 37 —

SOMMAIRE

Exposition nationale d'Architecture (suite). E. ALLARD.
Société Centrale d'Architecture de Belgique. — Le
nouvel hôtel communal de Schaerbeek. ERNAL. — La
nomination d'un professeur d'architecture! ERNAL.
Concours de Verviers — Archéologie. — Faits
divers.

L'Exposition nationale d'Architecture

(SUITE.)

Ce mouvement de la fin du XVIII^e siècle, ce retour vers l'art des Grecs s'éteignit bientôt; mais il avait ramené l'attention vers l'étude approfondie des monuments de Rome et d'Athènes.

L'effroyable désordre qui a marqué la fin du siècle dernier fait place à une organisation sociale puissante; l'architecte réapparaît, et, prévoyant une ère de grands travaux, le législateur lui-même se préoccupe, dans l'élaboration du code civil, de l'architecte et de l'entrepreneur.

Napoléon n'ignorait pas que la plus durable consécration de sa gloire serait dans la construction d'édifices dignes de la fortune de ses armées.

Mais cependant il n'existait rien de préparé pour cela. La fondation de l'école des Beaux-Arts vint remettre en honneur des études auxquelles, seuls alors, se consacraient les ingénieurs.

Et l'institution des concours de Rome vint compléter cet enseignement artistique qui devait rendre à l'architecture le rang élevé qui lui revient dans la société.

L'empire tombe, mais heureusement ses institutions dans l'intérêt de l'art architectural sont respectées par la Restauration; c'est même celle-ci qui termine l'Arc-de-Triomphe destiné à glorifier les victoires des aigles impériales.

C'est l'époque de cette génération de 1830 qui eut des faiblesses, sans doute, que l'on a pu accuser de réaction, même dans le domaine de la pensée, mais qui remit les arts en honneur et nous donna les maîtres qui sortirent définitivement l'art architectural du chaos dans lequel il se débattait vainement.

C'est à cette génération qu'appartiennent directement ou par filiation, chez nous, les Balat, les De Craen, les Deman, les Poelaert et les Suys.

A cette époque, le génie de l'homme qui s'était emparé de la vapeur venait de trouver le moyen d'en utiliser la puissance comme force motrice, comme véhicule; l'établissement des chemins de fer allait donner lieu à des constructions importantes: les gares.

Le grand courant philanthropique et philosophique des esprits du commencement de ce siècle vint appeler l'architecte à la construction d'édifices nouveaux: les hospices et les écoles.

En sorte que, dans l'histoire de l'art, notre époque semble devoir porter surtout le nom d'architecture civile. Aussi, à l'Exposition nationale, dix classes lui avaient été réservées.

A côté des projets d'hôtel de ville et de maisons communales, dont nous avons dit tout le bien qu'ils méritent, nous remarquons le projet de palais de justice de M. E. ACKER, l'intéressante maison communale de Berlaer, que nous publions, par M. L. BLOMME; un projet de théâtre à construire à Francfort, par M. G. BORDIAU; un projet de tribunal de première instance, par M. DE LARABRIE, et les dessins des diverses prisons construites par feu J.-J. DUMONT (1811-1859). — Les dessins du Palais de Justice de Gand du regretté L.-J. ROELANDT, l'éminent architecte gantois (1786-1864).

Nous citerons encore le projet de théâtre (2^e prix

— 38 —

au concours ouvert par la ville de Vendôme) de M. P. STEVENS.

Nous citerons pour mémoire les dessins de M. SUYS; la meilleure des trois œuvres exposées est sans contredit le Palais des Beaux-Arts (encore le plan pourrait être discuté).

Dans la classe d'architecture scolaire, nous notons les écoles construites à Anvers par M. P. DENS, parmi lesquelles il en est d'intéressantes; l'école moyenne pour demoiselles construites à Verviers sur les dessins de MM. BENOIT et VANDERSTRAETEN, que nous avons publiée, et l'école de dessin de Molenbeek-Saint-Jean, œuvre remarquable de M. J. BENOIT.

Puis l'École normale de Mons, par M. J. HUBERT, et une école communale en construction à Bruxelles due à M. V. DUMORTIER.

A propos de cette dernière œuvre, nous constaterons que l'on semble avoir compris enfin qu'il ne suffit pas de faire des bâtiments scolaires aux allures monumentales.

Il faut surtout, dans l'école, une distribution simple et commode; des dispositions appelant en abondance l'air et la lumière dans les locaux destinés à recevoir un grand nombre d'enfants.

C'est, à notre sens, une erreur que de donner des allures de palais à des établissements d'éducation populaire. Ce n'est pas de luxe qu'il faut parler aux yeux et à l'imagination des enfants des classes pauvres, mais bien de santé, de liberté et de simplicité. Nous voudrions voir mieux compris ce vieux principe: *Mens sana in corpore sano*.

Dans la classe d'architecture scolaire, nous trouvons le Conservatoire de Bruxelles, la dernière œuvre du regretté J.-P. CLUYSENAER.

Enfin, nous aimons à citer le projet d'athénée par M. L. DE LA CENSERIE, œuvre pleine de verve et de pittoresque, peut-être un peu décousue dans sa silhouette générale. Et le projet d'université qui a valu à son auteur, M. E. DIELTJENS, le prix de Rome de 1871.

Notons pour mémoire les écoles de Saint-Gilles lez-Bruxelles, dont la vue perspective séduit, alors que les détails n'offrent rien d'intéressant, ni de remarquable.

Pour en finir avec cette classe, nous rappellerons le beau projet d'université de M. J. RAU, couronné au concours triennal de 1881, à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

Dans la classe d'architecture hospitalière, nous retrouvons quelques anciennes connaissances; nous citerons cependant l'hôpital civil de Mons, par J. HUBERT; l'orphelinat pour filles, construit à Anvers, par MM. L. et H. BLOMME, à la suite d'un concours; l'hôpital militaire de L. BAECKELMANS; un projet d'hospice de M. L. DE LA CENSERIE; l'hospice des vieillards, à Soignies, de A. CAPRONNIER.

MM. E. SERRURE a envoyé les dessins de sa monographie de l'hôpital de la Biloque à Gand si intéressant de style, dont M. PAULI, professeur à l'Université et à l'Académie de Gand, a fait une habile restauration.

Citons pour finir le projet d'Hôtel royal des Invalides, de M. L. OMBRECHTS (prix de Rome).

Les classes d'architecture domestique sont, sans contredit, avec la section rétrospective et la section religieuse, à compter parmi les plus remarquables.

Si cette étude ne s'était déjà étendue outre mesure, ce serait le moment de dissenter quelque peu sur les conditions que doit remplir l'habitation moderne; nous ferons cette étude dans un article qui y sera spécialement consacré dans notre prochaine livraison.

— 39 —

Constatons qu'il y a une tendance nouvelle; il semble que l'on veuille abandonner le caprice des enroulements des pignons tourmentés, que la mode nous imposait, en quelque sorte, depuis bientôt une dizaine d'années.

On cherche la note sobre, élégante et gracieuse qui est le fond de la société actuelle, et, ma foi, on y arrive assez souvent.

La façade de maison d'habitation, construite à l'avenue Louise, par M. J. BENOIT est un beau morceau d'architecture sobre, sérieux, élégant et très étudié.

Nous aimons beaucoup les projets d'hôtel et de maison de M. E. ACKER. Traités dans un style emprunté à la Renaissance italienne, ces deux œuvres sont heureuses de composition. On y voit la préoccupation d'un art rationnel, sain et élégant.

Nous citerons encore deux façades de M. J. BRUNFAUT. Très étudiées aussi, bien que cependant certains détails nous paraissent un peu maigres.

De L.-H. BLOMME, nous citerons le dépôt construit au quai Flamand, à Anvers, et la maison du Meibloem au Meir; œuvres très intéressantes et très neuves; à notre avis, M. Blomme cherche à rendre la Renaissance flamande possible ou rationnelle.

Enfin, MM. BOSMANS et VANDELVELDE ont envoyé les façades de deux maisons construites à Bruxelles; traitées toutes deux avec talent; la seconde de ces compositions est peut-être un peu fantaisiste (nous parlons de celle rue du Gouvernement Provisoire).

M. J. DEWAELE a exposé divers relevés d'anciennes maisons de Gand dont le choix heureux dénote le goût sûr d'un érudit et d'un artiste. Le même artiste a envoyé des projets de maisons de différents types.

M. A. DUJARDIN a envoyé les dessins et photographies de l'hôtel continental d'Ostende, construit, nous copions le texte, en 207 jours.

Au point de vue pratique, cela peut être un mérite; mais à celui de l'art, nous engageons vivement l'auteur à se souvenir que « CHI VA PIANO VA SANO ».

De M. A. DUMONT, nous citerons l'hôtel des ventes et les façades de deux maisons, dont l'une est une tentative de style François I^{er}.

MM. J. FONTEYNE, BOSMANS et VANDELVELDE ont envoyé le projet de Casino pour Blankenberghe. C'est une œuvre très travaillée qui possède des qualités, notamment l'originalité qui se reconnaît jusque dans certains détails accessoires, notamment dans les escaliers de la salle.

Saluons en passant un architecte luxembourgeois, M. J. KNEPPER-GLOESNER, membre correspondant de la Société, qui a envoyé le dessin d'une maison de commerce à Ettelbrück, dans laquelle on sent les traditions allemandes. C'est du classique mêlé à toutes les fantaisies connues. Art maigre.

(A continuer.)

E. ALLARD.

Société Centrale d'Architecture

Dans sa dernière séance, la Société a admis en qualité de membre effectif, M. Decubber, architecte à Bruxelles.

Elle a chargé une commission de 6 membres: MM. Acker, Baes, Brunfaut, Devestel, Neate et Saintenoy, auxquels se joindra le Président, d'étudier l'organisation des expositions spéciales et périodiques d'architecture, pour en faire la proposition au gouvernement.

Elle a arrêté ainsi qu'il suit le tableau des excursions pour l'année 1884:

Dimanche 9 mars. Visite du Palais de Justice de Bruxelles. Réunion place Poelaert, à 9 1/2 heures.

Dimanche 20 avril. Excursion pedestre au château de M. Charles Albert, à Boitsfort. Réunion place du Luxembourg, à 8 1/4 heures. Départ à 8 1/2 heures; retour à 2 heures.

Du samedi 17 mai au dimanche 25 mai. Excursion en Normandie : Rouen, Le Havre, Trouville, Lisieux, Caen, Bayeux, Coutances, Avranches, Mont Saint-Michel, Pontorson, Vitry, Le Mans et Paris.

Dimanche 22 juin. Excursion à Tirlumont, Léau et Jodoigne; visite du château de M. De Foer, construit d'après les plans de notre confrère Emile Janlet. — Départ à 7 h. 19 matin; retour à 9 h. 35 soir.

Dimanche 20 et lundi 21 juillet. Excursion à Mons et dans le Borinage; visite d'un laminoir, d'une verrerie, d'une houillère. Départ dimanche 20, à 8 h. 08 du matin; retour lundi 21, à 9 heures du soir.

Dimanche 24 août. Excursion à Malines et au château d'Elewy, dit *Steen de Rubens*. Départ à 7 heures 22 du matin, retour le soir.

Dimanche 21 septembre. Visite de la Maison du Roi (Broodhuis), récemment restaurée par notre confrère Victor Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles. Réunion Grand'Place, à 9 1/2 h.

Nota. Les frais de voyage en 2^e classe express, d'hôtels, de voitures, pourboires, droits d'entrée, etc., pendant les 8 jours d'excursion en Normandie, ne dépasseront pas 200 francs par excursionniste.

Le nouvel hôtel communal de Schaerbeek

C'est décidément M. l'architecte Van Ysendyck qui est chargé de la construction du nouvel hôtel communal.

Nous ne savions à quoi attribuer le long retard apporté à la décision du concours ouvert par l'administration communale. Eh bien, nous sommes édifiés maintenant. Ce long délai a été consacré à l'élaboration d'une convention qui doit lier l'architecte et l'administration communale.

Cette convention est un modèle du genre, nous nous étonnons qu'elle ait été acceptée par l'architecte.

Jugez-en. Cette convention, qui contient en même temps une critique du projet primé et des conseils, sinon des ordres, à l'architecte, établit que si l'adjudication amène une majoration sur le prix du devis par le plus bas soumissionnaire, il ne sera dû à l'architecte aucun honoraire, aucune indemnité pour le travail qu'il aura fourni.

Le conseil communal se réserve en outre le droit d'apporter à l'avant-projet toutes les modifications qu'il jugera nécessaires, sans que l'architecte puisse prétendre, de ce chef, à un supplément d'honoraires.

Les travaux supplémentaires, rendus nécessaires par suite d'erreurs ou de lacunes dans le cahier des charges ou dans l'exécution, seront à la charge de l'architecte, ainsi que tous ceux résultant de modifications apportées par lui pendant l'exécution des travaux.

Si ces modifications ne sont pas approuvées par le conseil, l'architecte aura à les faire disparaître.

Enfin, si le conseil communal renonçait à l'exécution du projet, la convention veut bien consentir à ce que l'architecte rentre en possession de tous les plans et de toutes les pièces qu'il aura fournis.

Nous reconnaissons que, dans cette convention, le conseil communal se soit légitimement préoccupé de sauvegarder les deniers communaux et de dégager sa responsabilité. Ce souci n'a rien que de très louable. Mais la dignité de l'artiste! Qu'en a-t-on fait? ERNAL.

La nomination d'un professeur d'architecture!

Nous avons reçu, sous la date du 18 janvier, une circulaire signée par *Quelques vieilles croûtes d'architectes*.

Nous ne connaissons aucun de ces modestes confrères; mais nous estimons que, pour de vieilles croûtes, ils ont le sang jeune et chaud, l'esprit vif et gouailleur à plaisir.

On sait que, dans la vieille cité de Grétry, on aime beaucoup la plaisanterie spirituelle, et qu'on saisit avidement la plus petite occasion d'exercer cet esprit frondeur éminemment liégeois. Cependant, nous reconnaissons que si quelques vieilles croûtes d'architectes protestent, ce n'est pas sans raison.

Il s'agissait de conférer les fonctions de professeur de composition architecturale à l'Académie des Beaux-Arts.

Le conseil communal, dans sa haute sagesse, s'était dit qu'il ne saurait mieux faire que d'appeler les candidats à une sorte de concours qui permettrait d'apprécier leurs aptitudes.

C'était bien raisonné: le conseil communal esquiva ainsi, d'un seul coup, les compétitions d'influences souvent désagréables.

Nous avions, à ce propos, rédigé un article destiné à chanter dans le style le plus laudatif les vertus du conseil communal, quand une lettre du conseil communal liégeois, datée du 13 janvier, vint nous plonger dans le plus amer désespoir. Nous en étions pour nos frais de lyrisme et d'encre gâchée.

Il ne s'agissait pas, dit cette note un peu hautaine, d'un concours, mais d'une épreuve qui n'est qu'un élément d'instruction et qui n'a pas été publique.

Si l'épreuve avait été publique, voyez-vous, elle aurait été sérieuse, mais elle n'a pas été publique, et alors....., vous comprenez? Non? Eh bien, c'est que vous avez un mauvais caractère: vous êtes un grincheux.

L'épreuve n'ayant pas été publique, on a pris qui l'on a voulu, et comme les ingénieurs liégeois sont très innocents, il s'en est trouvé un qui a fait, au conseil communal, l'honneur d'accepter les fonctions de professeur de composition architecturale.

Et c'est lui qui a décroché la timbale!

Vous me direz que j'ai bien tardé à vous l'annoncer; mais à mon avis cela n'a pas plus d'importance que n'en offrait pour le conseil communal la certitude de trouver de sérieuses connaissances architecturales dans la personne à nommer professeur de cours de composition d'architecture, et enfin, ne valait-il pas mieux prononcer ce mot tard? ERNAL.

CONCOURS DE VERVIERS

Nous avons annoncé dans un de nos derniers numéros la mise au concours des plans d'un nouveau local pour la Société d'harmonie de Verviers. Nous avons alors apprécié le programme et les conditions de ce concours. Nous lui avons prêté un résultat semblable, sinon plus insignifiant encore, que celui obtenu par le concours des Hospices civils de Liège. Nos prévisions se sont réalisées.

Malgré l'offre faite *in extremis* par la Société d'ajouter à la prime de 2,500 francs, une indemnité de 1 p. c. du montant de la dépense pour les épreuves à fournir, ce concours n'a réuni que six concurrents.

Nous n'analyserons pas chacun des projets présentés; aucun d'eux ne répond au programme et ne paraît sérieusement étudié. Nous signalerons toutefois le projet ayant pour devise: *Harmonie*, dont le plan est assez bien conçu et présente une bonne disposition des locaux, mais les façades et les coupes sont telles qu'elles échappent à toute discussion.

Un autre concurrent a jugé trop petit le terrain de 1,306 mètres carrés mis à sa disposition et n'a pas hésité à prendre 500 mètres carrés en plus.

En résumé, le résultat de ce concours est tel que pouvaient le faire prévoir les conditions imposées aux concurrents. Il démontre une fois de plus aux administrations publiques et aux sociétés qui organisent des concours, la nécessité d'offrir aux concurrents des conditions équitables et surtout des garanties réelles quant à la composition du jury. C'est à ce prix seulement qu'elles obtiendront des œuvres sérieuses.

Mais qui sait? Ce n'est peut-être pas le but qu'elles désirent atteindre, et en voyant leur obstination, l'on est en droit de se demander si les concours organisés par elles ne sont pas plutôt une satisfaction toute platonique donnée à ceux qui réclament, en matière de travaux publics, une bonne justice distributive et la suppression de la classe des privilégiés.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant du jugement de ce concours.

ARCHÉOLOGIE

France. Victor Hugo vient d'élever la voix pour rappeler Messieurs les ingénieurs des travaux publics de l'Etat au respect dû aux œuvres d'art. On sait que ces Messieurs, dans le double but de faciliter les pèlerinages et de favoriser les opérations financières de la *Société des polders*, ont construit une digue reliant le Mont Saint-Michel au continent; il paraît que l'énorme pression exercée par la marée montante sur cette digue occasionne des mouvements du sol qui mettent en péril l'abbaye, cette merveille architecturale qui couronne l'îlot: des crevasses assez importantes se sont produites dans les murs de l'enceinte et même dans ceux du monastère.

La voix puissante du grand poète et la vigoureuse campagne menée par la presse pour obtenir la démolition de la digue n'ont pu vaincre l'esprit de routine et l'entêtement du Corps des ingénieurs; le Ministre de l'Intérieur l'a couvert de sa protection vis-à-vis de la Chambre, et celle-ci a voté, par 267 voix contre 115, le maintien de la digue, mais en déplaçant son point d'attache au Mont Saint-Michel. De l'avis de M. Corroyer, l'architecte chargé de restaurer le monument, cette solution ne fera que déplacer le mal et la destruction de l'enceinte est imminente!

Tandis qu'en France ces questions passionnent souvent l'opinion publique, en Belgique on s'inquiète fort peu de ces vieilles: l'abbaye de Villers, cet autre curieux exemple de l'architecture monastique du XII^e au XVI^e siècle, s'émiette chaque jour davantage sans que le gouvernement ni le public s'en préoccupent. Ne pourrait-on donc absolument rien faire pour arrêter l'anéantissement complet de ces ruines remarquables?

FAITS DIVERS

Concours de Waremmé. — Nos lecteurs se souviennent-ils encore du concours ouvert en 1881 par l'administration communale de Waremmé pour la construction de nouvelles écoles et l'appropriation de l'école primaire existante?

Quoiqu'on n'ait donné à ce concours qu'une publicité très restreinte, une vingtaine de projets furent adressés à l'administration communale de l'ancienne capitale de la Hesbaye... Que sont-ils devenus? On n'en a plus jamais entendu parler!!!

Projet de théâtre à Charleroi, par A. CADOR. — Comme toutes les cités où fleurissent le commerce et l'industrie, la ville de Charleroi a pris depuis un demi-siècle un accroissement considérable. La petite ville industrielle est devenue rapidement le centre d'une population dense, riche et laborieuse; les remparts qui l'étouffaient ont disparu depuis longtemps et ont fait place à de grandes et larges voies de communication.

M. l'architecte Cador a cru que le moment était venu de doter Charleroi d'un édifice que possède toute ville importante: un théâtre. Celui-ci serait édifié au centre de la ville, sur

un terrain limité par le prolongement de l'ancienne rue de France et les nouveaux boulevards Central et de l'Ouest.

Si l'emplacement nous paraît bien choisi, par contre la forme défectueuse du terrain n'a pas été sans présenter des difficultés pour l'étude du projet que nous avons sous les yeux. La forme adoptée pour la salle par M. Cador, est celle généralement admise pour les édifices de ce genre. La salle contiendrait des stalles, parquet, parterre, des baignoires, deux rangées de loges et un amphithéâtre donnant place à environ 1,200 spectateurs. En cas d'incendie, sinistre malheureusement trop fréquent dans les théâtres, de nombreux escaliers permettront de faire évacuer la salle promptement, soit par la rue de France, soit vers le boulevard de l'Ouest. Des fenêtres placées au-dessus de l'amphithéâtre permettront, d'après l'auteur, d'éclairer naturellement la salle pendant le jour; nous craignons cependant que cet éclairage ne soit défectueux à cause de la grande élévation à laquelle sont placées ces ouvertures et de leur éloignement du pourtour de la salle proprement dite.

Au théâtre est annexé un grand café placé à front du boulevard Central; la grande salle de l'étage pouvant être mise en communication avec le foyer public établi au-dessus du vestibule du théâtre, et la salle de spectacle pouvant être recouverte d'un plancher au niveau de la scène, l'on obtiendra ainsi de vastes locaux pouvant servir pour les grandes fêtes et les bals masqués.

Les questions d'éclairage, de chauffage, de ventilation du théâtre, ainsi que la sécurité des spectateurs dans les cas d'incendie, ont été de la part de l'auteur l'objet de soins attentifs.

Si nous en croyons le croquis accompagnant la notice de M. Cador, les façades du bâtiment annexé au théâtre seront bien simples et, disons-le, bien monotones: nous aurions désiré voir l'étage de la façade principale moins subdivisé par des éléments de même valeur.

Il est certain que dans l'étude définitive l'auteur débarrassera ce projet de ces quelques défauts et que la ville de Charleroi sera bientôt dotée d'un véritable monument, dont l'utilité incontestable, dans une cité de cette importance, n'a pas besoin d'être démontrée.

Concours dit de Rome. L'épreuve orale pour le concours de Rome a eu lieu à Anvers le 15 janvier dernier; ont été admis au concours définitif:

- MM. De Cock, élève de l'Académie de Bruxelles.
- HENRI DURAY, élève de l'Académie de Bruxelles et de l'école des Beaux-Arts de Paris.
- OSCAR FRANCOU, élève de l'école de dessin d'Ixelles et de l'école des Beaux-Arts de Paris.
- LEON GOOSSENS, élève de M. DEMAN, de Liège.
- TRUYMAN, élève à l'Académie d'Anvers.

Le concours en loges aura lieu au mois de juillet prochain.

A propos du résultat de ce concours, nous tenons à signaler l'article d'un journal de province (qui a fait le tour de la presse), annonçant, sans doute pour augmenter la valeur d'un concurrent préféré, qu'un nombre considérable d'architectes s'étaient présentés à l'examen, et que cinq d'entre eux avaient seulement été admis: or la vérité est que 5 candidats se sont présentés à l'épreuve orale, et qu'ils ont tous été admis.

Nos lecteurs savent que ce concours d'architecture, organisé par l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers sous le patronage du gouvernement, est accessible à tout architecte ou élève architecte belge; celui des concurrents qui sortira vainqueur de l'épreuve définitive recevra pendant quatre ans une pension de quatre mille francs pour continuer ses études à l'étranger.

Le Conseil exécutif de l'Exposition universelle d'Anvers a désigné M. Bordiau comme architecte des installations; il est toutefois question de mettre au concours le projet de la façade principale.

France. Un concours est ouvert à Lille, entre les architectes français, pour la construction d'un Palais des Beaux-Arts. Le programme de ce concours nous en a paru très bien fait. La *Société régionale des architectes du Nord de la France* qui nous l'a communiqué le trouve aussi très bien rédigé; nous l'examinerons prochainement dans un article sur l'organisation des concours publics.

Nous apprenons avec plaisir que M. Théophile Fumière, architecte à Bruxelles, vient de recevoir du gouvernement français les palmes d'officier d'académie pour ses diverses publications sur les expositions d'art décoratif.

Le gouvernement français va consacrer une somme de 100,000 francs aux derniers travaux de restauration du château de Pierrefonds.

Hollande. M. PICKERY, sculpteur à Bruges, et M. NAERT, architecte à Bruxelles, viennent de remporter le 2^{me} prix au concours ouvert par l'Académie des Beaux-Arts de La Haye pour l'érection d'une statue à Hugo Grotius. Le 1^{er} prix a été remporté par un artiste hollandais, M. STRACKÉ.

Allemagne. Un concours est ouvert à Hambourg, pour la construction d'un musée d'histoire naturelle. Dépense 900,000 marks. — Primes: 4,000 marks à chacun des cinq meilleurs projets dans un premier concours et 4,000 marks au projet couronné dans un second concours entre les cinq lauréats du premier. Pour le programme et le plan de situation, s'adresser à la commission du musée, Hinthorplatz, Schul und Museum gebäude, à Hambourg.

Un nouveau musée va s'ajouter aux vingt autres que possède déjà Berlin; le parlement allemand a, en effet, affecté une somme de trois millions de francs à l'érection d'un monument où seraient exposés les fragments découverts à Olympie et à Pergame.

AVIS. — La compagnie continentale du gaz à Anvers demande un bon dessinateur. S'adresser à M. FREDERIC DROUY, directeur.

Notre éditeur demande un dessinateur architecte, sachant très bien autographier. S'adresser à M. CH. CLAESSEN, éditeur, rue du Jardin Botanique, 26, à Liège, ou à notre DIRECTEUR-GÉRANT, boulevard du Hainaut, 139.